

### Rencontre ACMO du 12 avril 2010

« Rôle de l'ACMO dans la gestion des accidents de service

# Définition des accidents de service Différences entre régime général et CNRACL

#### **Daniel VIDELO**

Chef du service Commission de Réforme Interdépartementale

Mehdi JACQUET

Ingénieur en Prévention des Risques Professionnels

#### AGENTS RELEVANT DU RÉGIME CNRACL

Qui est concerné ?

❖ Agents titulaires et stagiaires à temps complet et à temps non complet (≥ 28 heures hebdomadaires)



### L'accident de service

### AGENTS RELEVANT DU RÉGIME CNRACL

### PAS DE DÉFINITION RÉGLEMENTAIRE

TROIS CRITÈRES DÉGAGÉS PAR LE CONSEIL D'ETAT ARRÊTS DU 30 JUIN 1995 TRONCHON / BEDEZ

- Le temps,
- Le lieu,
- L'activité exercée au moment de l'accident.



### L'accident de service

# AGENTS RELEVANT DU RÉGIME CNRACL Principe

- Reconnaissance de l'imputabilité lorsque les 3 critères sont réunis
  - même en cas de faute de l'agent,
  - sauf en cas d'initiative personnelle de l'agent ou d'imprudence caractérisée.
- Régime de la preuve
  - Le lien entre l'accident et le service est établi si la lésion est jugée occasionnée de façon directe, unique et déterminante par l'activité.
     QE n°21361 du 10 02 2000



### L'accident de service

### AGENTS RELEVANT DU RÉGIME CNRACL

### Cas particuliers

- Infarctus accidents vasculaires cérébraux
- Agression sur le lieu de travail
- > Etc...



# L'accident de trajet

### AGENTS RELEVANT DU RÉGIME CNRACL

### PEUT ÊTRE ASSIMILÉ À UN ACCIDENT DE SERVICE SI L'AGENT EST SUR UN PARCOURS PROTÉGÉ...

- Trajet le plus direct, ni interrompu, ni détourné sauf...
- Trajet régulier, normal, habituel,
- Trajet le plus court en temps ou en kilomètres.



### Les acteurs

AGENTS RELEVANT DU RÉGIME CNRACL

# Le rôle du service du personnel

# Le service du personnel

### AGENTS RELEVANT DU RÉGIME CNRACL

- > Au vu du CMI et de la déclaration d'accident, l'employeur procède à une enquête administrative.
- Le rapport hiérarchique détaille les circonstances de l'accident et précise :
  - La date, l'heure, les horaires de travail le jour de l'accident,
  - Le lieu,
  - L'activité exercée par l'agent au moment de l'accident et les fonctions précises qui lui sont dévolues.



# Le service du personnel

### AGENTS RELEVANT DU RÉGIME CNRACL

- Pour un accident de trajet, le rapport précisera :
  - le parcours protégé, la durée normale du trajet,
  - le plan du trajet,
  - y compris si l'accident est un accident de la circulation lors d'un trajet accompli pour le service,
  - le PV de gendarmerie, de police, le constat amiable,
  - les témoignages écrits.



#### AGENTS RELEVANT DU RÉGIME GÉNÉRAL

- > Qui est concerné ?
  - ❖ Agents non-titulaires (CDD, CDI, contrats aidés…)
  - ❖ Agents titulaires et stagiaires à temps non-complet durée hebdomadaire inférieure à 28 heures



#### AGENTS RELEVANT DU RÉGIME GÉNÉRAL

Accident du travail

#### Code de la Sécurité Sociale, art. L411-1 :

« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. »

#### 5 critères dégagés par la jurisprudence (Cour de Cassation, 24 avril 1969) :

- le caractère soudain de l'événement
- l'apparition soudaine de la lésion
- l'existence d'une lésion corporelle ou d'un trouble psychique
- la survenance de l'accident par le fait ou à l'occasion du travail
- ❖ le lien de subordination juridique entre l'agent et l'employeur



#### AGENTS RELEVANT DU RÉGIME GÉNÉRAL

- > Accident du trajet Code de la Sécurité Sociale, art. L. 411-2 :
- « Est également considéré comme accident du travail, (...) »

#### Trajet aller-retour entre :

- ❖ la résidence principale et le lieu de travail
- ❖ la résidence secondaire présentant un caractère de stabilité et le lieu de travail
- tout lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu de travail
- ❖ le lieu de travail et le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas

#### AGENTS RELEVANT DU RÉGIME GÉNÉRAL

- > Précisions sur l'imputabilité
  - L'accident est présumé imputable
  - ❖Le doute sur l'imputabilité profite à l'agent
  - L'employeur ou la CPAM doit démontrer le caractère non imputable

